

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du lundi 02 mars 2020
À 18 h 30

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – JALLET Bernard – VESSIERE Jean-François – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : CONDEMINÉ Timothée

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

Date d'envoi de la convocation : le 21 février 2020

Objet : Contributions aux organismes de regroupement en 2020

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les montants demandés par les syndicats auxquels la commune adhère, pour l'année 2020 :

<i>Contributions obligatoires</i>	65548
-----------------------------------	--------------

		Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
1	SDEG	1 000,00 €	995,87 €	1 100,00 €
3	SI Fourrière	200,00 €	194,40 €	210,00 €
4	SILFA	200,00 €	155,69 €	190,00 €
5	SDIS			7 100,00 €
	TOTAL	1 400,00 €	1 345,96 €	8 600,00 €

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **VOTE les contributions aux organismes de regroupement**, pour l'année 2020, tel que présentés ci-dessus,
- **DECIDE d'inscrire la somme de 8 600 €** au compte 65548, pour le budget de fonctionnement en 2020,
- **AUTORISE le Maire à signer** tous les documents se référant au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Gaël PANNETIER